

ARTICLE IV

Considérations supplémentaires..... 20

CHAPITRE III

S. E. Le Cardinal Archevêque de Paris n'était pas compétent à autoriser le mariage Masson-Prévost à raison du titre canonique de « vagus » qu'aurait eu soit Blanche Prévost soit le Dr Joseph Masson le 15 septembre 1894..... 23

ARTICLE I

Notes préliminaires..... 23

ARTICLE II

Joseph Masson était-il un « vagus » le 15 septembre 1894..... 24

ARTICLE III

Remarque supplémentaire..... 28

CHAPITRE IV

S. E. Le Cardinal Archevêque de Paris n'était pas compétent à autoriser le mariage « Masson-Prévost à raison d'une délégation reçue du Canada, pour l'abbé Jobin, ou tout autre prêtre..... 30

ARTICLE I

Qui pouvait déléguer ainsi..... 30